



*Alexis DOLLLOT*

*Expert-comptable, Commissaire aux comptes*

## **ASSOCIATION PROMOVOILE 93**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

# **ASSOCIATION PROMOVOILE 93**

1, Rue des Aérosters - 93160 NOISY LE GRAND

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

### 1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par *votre assemblée générale*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de *l'association PROMOVOILE 93* relatifs à l'exercice clos *le 31 décembre 2018*, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de *l'association* à la fin de cet exercice.

### 2- Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du *1<sup>er</sup> janvier 2018* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3- Observation

Néant.

### 4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 5- Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du *Trésorier* et dans les autres documents adressés *aux membres de l'association* sur la situation financière et les comptes annuels.

### 6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre *Conseil d'administration*.

### 7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

AD

**ASSOCIATION  
PROMOVOILE 93**

*Exercice clos  
le 31 décembre 2018*

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre *association*.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à Nogent sur Marne, le 11 mars 2019*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

**Alexis DOLLLOT- Commissaire aux comptes**

## Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- 
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- 
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN SYNTHETIQUE

PROMOVOILE 93

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	1 032	1 032		48 580	Réserves :		
Immobilisations corporelles	215 406	178 763	36 643		- Réserve légale		
Immobilisations financières	909		909	885	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>217 347</b>	<b>179 795</b>	<b>37 552</b>	<b>49 465</b>	- Autres	206 684	203 451
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(8 381)	3 232
Marchandises					Provisions réglementées	3 044	5 379
Avances et acomptes versés sur commandes					<b>TOTAL I</b>	<b>201 347</b>	<b>212 063</b>
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	310		310	33 679	Emprunts et dettes assimilées		1 188
Valeurs mobilières de placement	52 964		52 964	52 237	Avances et acomptes reçus sur commandes	6 217	4 859
Disponibilités (autres que caisse)	130 838		130 838	101 082	Fournisseurs et comptes rattachés	15 656	14 977
Caisse					Autres	<b>21 873</b>	<b>21 024</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>184 112</b>		<b>184 112</b>	<b>186 998</b>	<b>TOTAL III</b>		
Charges constatées d'avance (III)	12 979		12 979	459	Produits constatés d'avance (IV)	11 423	3 835
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>414 438</b>	<b>179 795</b>	<b>234 643</b>	<b>236 922</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>234 643</b>	<b>236 922</b>

## COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

PROMOVOILE 93

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	60 952	52 777
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	222 923	215 589	Subventions d'exploitation	239 431	248 528
Impôts, taxes et versements assimilés	857	1 525	Autres produits	1 783	3 566
Rémunération du personnel	52 904	48 600	Produits financiers	1 400	1 137
Charges sociales	20 633	18 907			
Dotations aux amortissements	16 443	18 061			
Dotations aux provisions					
Autres charges	1 309	2 513			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>315 068</b>	<b>305 196</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>303 565</b>	<b>306 007</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	45	135	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	3 167	2 556
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>315 113</b>	<b>305 331</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>306 732</b>	<b>308 563</b>
BENEFICE OU PERTE	(8 381)	3 232			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>306 732</b>	<b>308 563</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>306 732</b>	<b>308 563</b>





# ANNEXES

2018

AS

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Règles et méthodes comptables, faits caractéristiques	Page 3
Immobilisations	Page 4
Amortissements	Page 4
Provisions inscrites au bilan	NA
État des créances et des dettes	Page 5
Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	NA
Variation de la provision spéciale de réévaluation	NA
Variation de la réserve de réévaluation	NA
Frais d'établissement	NA
Frais de recherche appliquée et de développement	NA
Fonds commercial	NA
Produits à recevoir	Page 6
Charges à payer	Page 6
Produits et charges constatées d'avance	NA
Charges à répartir sur plusieurs exercices	NA
Composition du capital social	NA
Écarts de conversion sur créance et dette en monnaies étrangères	NA
Crédit-bail	NA
Informations financières	NA
Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Liste des filiales et participations	NA
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société	NA
Transfert de charges	NA

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité de l'exploitation,
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ◆ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## FAITS CARACTERISTIQUES

La valeur correspondant au bénévolat n'a pas été chiffrée.

Acquisition de matériel d'accastillage pour le LEGENDE et de matériel informatique en remplacement de matériels obsolètes mis au rebut et vendu.

## IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<i>IMMOBILISATIONS AU 31/12/2017</i>	<i>ACQUISITIONS</i>	<i>CESSIONS et REBUTS</i>	<i>IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018</i>
215.902 €	4.530 €	3.086 €	217.347 €

<i>AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017</i>	<i>DOTATIONS</i>	<i>REPRISES REBUTS</i>	<i>AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018</i>
166.437 €	16.443 €	3.086 €	179.795 €

Le Président.



## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montants Bruts	A 1 an au +	A + 1 an et 5 ans au plus	A + de 5 ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Subvention à recevoir		0 €		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Acomptes	310 €	310 €		
Groupes et associés				
Débiteurs divers		0 €		
Charges constatées d'avance	12 979 €	12 979 €		
<b>TOTAUX</b>	13 289 €	13 289 €	0 €	0 €

<b>ETAT DES DETTES</b>	Montants Bruts	A 1 an au +	A + 1 an et 5 ans au plus	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès établissements de crédit à 2 ans maxi				
Emprunts auprès établissements de crédit à + de 2 ans				
Avances & Acomptes reçus	1 150 €	1 150 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 217 €	6 217 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 506 €	14 506 €		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes		0 €		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	11 423 €	11 423 €		
<b>TOTAUX</b>	33 296 €	33 296 €	0 €	0 €

### Produits constatés d'avance

Locations de bateaux pour la coupe Camille 2019	11.423 €
<b>TOTAL</b>	<b>11.423 €</b>

### Charges constatées d'avance

Contrat maintenance CIEL	950,00 €
Licence ADOBE	336,00 €
Internet et téléphonie	71,94 €
Affranchissement	36,80 €
Locations de bateaux pour la coupe Camille 2019	11.224,00 €
Cotisation UFOLEP 2019	232,30 €
Billets de train 2019	<u>128,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>12.979,04 €</b>

### Charges à payer

Honoraires commissaire aux comptes 2018	3.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.000,00 €</b>

Provision pour Congés à Payer (y compris charges sociales) :	<u>9.421,94 €</u>
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>9.421,94 €</b>